



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9 rue de la Grenouillère- CS 10411
01012 BOURG-EN-BRESSE
él : 04.74.42.09.00
Mail : ddpp@ain.gouv.fr

Direction départementale
de la protection des populations

**HABILITATION
DE FORMATEUR**
*Propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie*

Délivrée en application de la loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 portant subdélégation de signature à Laurence BREMOND, chef du service santé et protection animales de la direction départementale de la protection de l'Ain.

La présente habilitation est délivrée à :

NOM : FERNANDEZ
Prénom(s) : **Carmen**
Né(e) le : **25 mai 1965** à : **LYON 8 (69)**
Adresse : **343 rue de sous le four , Buisson 01470 BRIORD**

Société, structure **FERNANDEZ Carmen**
343 rue sous le four, Buisson
01470 BRIORD

qui est habilité à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du code rural et de la pêche maritime.

En application des dispositions du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009, cette habilitation peut être retirée, en cas de non conformité, et après avoir mis Madame FERNANDEZ en mesure de présenter ses observations.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 SEPTEMBRE 2020

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de la santé et protection animales,

Dr BREMOND Laurence

VALABLE POUR UNE DUREE DE 5 ANS